

« Expression des valeurs et d'une identité spécifiques de l'UE dans la mondialisation »

Anne-Cécile ROBERT
Le Monde Diplomatique

Si la Convention de Yaoundé, liant la Communauté économique européenne à dix-huit États africains et malgache associés date de 1963, la question des relations entre l'Europe communautaire et les pays du Sud est posée dès les négociations du traité de Rome en 1956 et 1957. Cette coïncidence n'est pas seulement le fruit de l'histoire coloniale, notamment celle de la France, très en pointe sur l'idée d'une coopération euro-africaine. Elle rappelle que les Européens se sont d'emblée interrogés sur leurs rapports aux pays tiers, comme un prolongement de leur propre projet d'intégration et surtout comme un moyen d'exprimer des valeurs propres. A minima, les rapports UE/ACP naissent dans le berceau d'une culpabilité coloniale (et peut-être également liée aux crimes commis sur le sol européen durant la période nazie) ; a maxima, ils posent une vision du monde marquée par l'idéal de solidarité et de coopération internationale. Les fonds Stabex et Sysmin, dénoncés dans la phase montante de la mondialisation libérale, par les Etats-Unis, traduisent concrètement l'impératif de soutien volontariste au développement. A cette période, l'adhésion originelle de la CEE au principe du libre-échange inscrit dans le traité de Rome n'est pas perçue comme contradictoire avec la nécessité de tenir compte des inégalités de puissances économiques à l'échelle du monde. Pour les Européens, cette prise en compte traduit une certaine culture propre qui ne se réduit pas au tiers-mondisme de certaines agences des Nations unies dans les années 1970. Finalement, en adhérant au milieu des années 1990 à une Organisation mondiale du commerce (OMC) qui tend à éliminer tous les systèmes préférentiels, l'Union européenne n'a-t-elle pas pris le risque de la banalisation culturelle ?